



Le Secrétaire Général

Paris, le 15 novembre 2006.

Réf : SG/AB/DGPN/11.06/0010.

**Pour la FPIP**  
**La transparence est une**  
**exigence absolue**

Monsieur Michel GAUDIN  
Préfet  
Directeur Général  
de la Police Nationale  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du Territoire  
Place Beauvau  
75800 PARIS Cédex 08

Monsieur le Préfet,

Je souhaite appeler votre bienveillante attention sur le manque de transparence dans l'attribution de la prime de résultats exceptionnels à titre individuel.

Il ressort des informations qui nous reviennent que certaines DDSP se refusent à porter à la connaissance des personnels ceux d'entre eux retenus comme bénéficiaires de cette prime.

Ces agissements nous paraissent en totale contradiction avec les dispositions relatives aux critères d'attribution ainsi qu'à la notion de transparence devant s'y appliquer telles que précisées dans votre instruction du 26 avril 2006.

Du caractère contestable de cette pratique obscure, la Fédération Professionnelle Indépendante de la Police, garante des droits des fonctionnaires, estime que bon nombre d'agents sont fondés à contester ce mode d'attribution de par l'aspect discriminatoire qu'il dégage ou, tout du moins, de la rupture d'égalité de traitement qu'il présente.

Par ailleurs, s'agissant de fonds publics, la F.P.I.P. considère que leur utilisation ne doit souffrir d'aucune forme de dissimulation. En effet, le simple fait dans le cas présent de garder secrète la liste des fonctionnaires bénéficiaires de la prime en question laisse à l'évidence sous-entendre que leur désignation n'est pas forcément dénuée de favoritisme.

En conséquence de quoi, j'en appelle à votre sens de l'équité aux fins de rétablir la nécessaire transparence en ce domaine. Vous comprendrez aisément, Monsieur le Préfet, toute la portée de cette requête qui s'inscrit naturellement dans la démarche syndicale de la FPIP tendant à la juste reconnaissance du mérite.

Dans l'attente des mesures que vous jugerez utiles de prendre, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments respectueux et de ma parfaite considération.



**Alain BENOIT**